

STAEL-HOLSTEIN Anne-Louise. Oeuvres complètes,. 1871.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

pour excuse des injustices. Sans doute le spectacle du malheur trouble et déchire les cœurs capables de compassion; mais si l'on croit élever son esprit en le séparant de son âme, s'il faut, pour ainsi dire, extraire le raisonnement de la conviction intime de tout son être, il est aisé de rattacher les grands principes de justice à l'intérêt public, que dans la gradation actuelle on place au plus haut rang des motifs de décision des hommes.

France, terre souillée de sang et de crimes, que l'Europe pensante tarde depuis longtemps à maudire, si ce dernier délai ne servait enfin qu'au triomphe de l'injustice, la honte de ta destinée retomberait sur nous tous, qui pouvons espérer encore d'un pays où le crime a régné, où l'innocence a péri, et dont le peuple a prodigué le mépris au malheur, et l'insulte au courage.

.....

### RÉFLEXIONS

SUR

## LA PAIX INTÉRIEURE.

1795.

.....

C'est un projet presque puéril, aux yeux des politiques profonds, qu'une réunion quelconque entre les partis différents. Tous les livres, tous les discours se terminent par une invitation à la concorde, que l'on est à peu près convenu de considérer comme une formule d'usage; et le seul effet de cet avant-coureur de la péroraison, est le plaisir qu'éprouvent les lecteurs en prévoyant à ce signal la fin prochaine de l'ouvrage. Je crois cependant découvrir un nouvel intérêt dans des idées trop délaissées: il n'en est point qui ne réveillent des sentiments profondément gravés par notre fatale expérience: les Français rapprennent toutes les pensées, elles ont reçu le sceau du malheur; et c'est avec une sorte d'enthousiasme qu'on dit ce qui a toujours été vrai, tant on se trouve heureux de revenir à le croire et de pouvoir l'exprimer.

Dans une réfutation, venue d'Angleterre, des Réflexions sur la paix adressées à M. Pitt, il a été prononcé que l'Europe ferait la paix si la France renonçait à ses conquêtes: heureuse déclaration, si elle offre sincèrement un terme à l'horrible fléau de la guerre! Mais quelle barrière sépare les partis

opposés qui déchirent la France? Quelle conquête doivent-ils se céder pour se réunir? La liberté ne saurait être sacrifiée: ce n'est pas même à son espoir que les Français peuvent renoncer: les armées victorieuses ont dû leur gloire à ce sentiment; et si l'on veut trouver quelque grandeur parmi les troubles qui ont déchiré la France, si l'on veut chercher une idée constante au milieu des orages, découvrir à travers le sang et les ruines un but qui nous relève et ressorte du moins à la distance des siècles, c'est cette volonté d'être libres, sans doute honteusement défigurée, mais dont la tyrannie la plus atroce eut encore besoin de s'appuyer.

Quoi! me dira-t-on, ne reconnaissez-vous pas au contraire le penchant à l'esclavage dans cet asservissement muet aux factions les plus barbares? Je reconnais une classe du peuple, agissant toujours par impulsion, dont les mouvements ne peuvent être dirigés et qui n'avance qu'en se précipitant: cette classe s'était emparée d'une idée propagée par les hommes éclairés; elle conduisit ce qu'elle devait suivre, et sut se créer un chef dont la bassesse faisait la force, que l'exercice d'une qualité généreuse aurait renversé, qu'un avantage, même extérieur, aurait rendu suspect, et qui, ne possédant rien de ce qui peut présager l'ascendant sur les autres hommes, puisait dans le système d'une grossière égalité tous ses moyens de tyrannie; mais cette inconséquence même est une preuve de la puissance que de certains mots ont acquise sur le peuple<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'est un phénomène curieux pour l'Europe que l'ascendant de Robespierre; on veut expliquer son caractère par des talents distingués, au moins dans le genre de la scélératesse, et l'une de ses victimes, l'auteur des Mémoires d'un détenu, est le premier qui l'ait peint, même après sa mort, sans que la terreur se mêlât encore à la haine pour le grandir à nos yeux.

Il faut qu'un jour l'histoire détaillée de cet homme soit soumise à l'examen des moralistes; on y verra que, régnant de par la dernière classe de la société, c'étaient les passions viles et les opinions absurdes qui valaient à lui et à ses complices cette sorte de popularité qui naît de la ressemblance que la populace se trouvait avec eux, et non de leur supériorité sur elle. On y verra que la secte démagogique existait très-indépendamment de Robespierre; que plusieurs de ses collègues auraient joué son rôle; que de certains signes, de certains tics qu'on a examinés en lui, lui sont communs avec tous les hommes de ces temps-là: ce tressaillement de nerfs, ces convulsions dans les mains, ces mouvements de tigre dans la manière de s'agiter à la tribune, de se porter à droite et à gauche comme les animaux dans leur cage, tous ces détails curieux qui montrent le passage de la nature humaine à celle des bêtes féroces, sont absolument pareils dans la plupart des hommes cités pour leur cruauté. Quand Robespierre a voulu se séparer de ses semblables, se faire un sort à lui, il a été perdu; il n'avait point de force personnelle, il ne dominait qu'en se mettant en avant de tous les crimes, résultats de l'impulsion atroce donnée depuis le 2 septembre.

Les hommes ignorants veulent être libres ; les esprits éclairés savent seuls comment on peut l'être.

Des sentiments divers concourent, par des motifs différents, à la volonté générale d'établir la liberté en France. La haine du despotisme, l'enthousiasme de la république, la crainte des vengeances et l'ambition des talents font prononcer les mêmes vœux. C'est donc au nom de cette liberté qu'il est possible de réunir le plus grand nombre de Français. Quelques-uns y restent encore opposés, et rattachant dans leur esprit tous les malheurs de la révolution à l'oubli des préjugés, ils traçent à la pensée une route superstitieuse tout à fait indigne d'elle. Cette doctrine de la royauté illimitée est tellement absurde, que ceux même dont elle est le but ne la développent jamais qu'avec des restrictions illusoire dans le fait, mais qui rendent hommage à la vérité par l'effroi même des sophismes.

La faction qui soutient le pouvoir absolu est totalement en dehors de la nation française. Ce sont des étrangers, en effet, que ceux qui s'unissent aux Anglais pour porter les armes contre leur patrie. Ce sont des étrangers que ces Vendéens qui se séparent de toutes les opinions, de tous les intérêts de la France : ils sont étrangers, qu'ils soient combattus, et traités comme tels.

A l'autre extrême, on voit les partisans de la tyrannie démagogique, sectaires féroces ou brigands hypocrites, destructeurs de l'ordre social, ennemis personnels de la majorité des êtres ; ils conçoivent dans leur plan la dépopulation du monde, la dégradation de ce qui resterait de l'espèce humaine, et n'admettent que le crime pour se racheter de la mort.

La loi qui condamne à mort les prisonniers émigrés me semble tout à la fois ce qu'il y a de plus inhumain et de plus impolitique : je demande pardon d'expliquer l'un et l'autre. Certainement il est criminel de combattre avec les étrangers contre son pays : les émigrés armés contre la France ont fait à leur patrie, à leurs parents, à eux-mêmes un mal incalculable, et leur bannissement en dut être la peine ; mais il est impossible de condamner à la mort, sans exception, une foule d'individus, quels qu'ils soient, entraînés par l'esprit de parti, par la seule passion dont un honnête homme même ne puisse pas se répondre.

Jamais il ne faut croire à quinze cents hommes coupables ; il n'y a aucun motif pour lequel on puisse envoyer quinze cents hommes à l'échafaud ; et si l'on rassemblerait dans le même lieu quinze cents terroristes, quoique les crimes moraux fassent beaucoup plus d'horreur que les délits politiques, il faudrait encore frémir à l'idée de voir fusiller quinze cents terroristes. Rien n'est si impolitique que de placer ses ennemis dans une situation qui double leurs forces. Un homme sans aucune ressource est nécessairement intrépide, et les émigrés de Quiberon auraient fait périr, avant de succomber, un grand nombre de républicains, s'ils ne s'étaient pas flattés, d'une manière quelconque, qu'en mettant bas les armes ils obtiendraient la vie. On déprave la moralité des soldats,

Quelle réunion ne serait pas commandée, quel système de gouvernement, quelles opinions politiques ne doivent pas céder à ce danger universel ?

C'est autour de l'amour sacré de la liberté, de ce sentiment qui exige toutes les vertus, qui électrise toutes les âmes, quoiqu'il ne reste plus dans notre langue aucun mot sans tache pour l'exprimer ; c'est autour de cette idée, sublime encore, parce qu'il n'est pas vrai qu'on en ait même approché, c'est à son véritable sens qu'il faut se rallier.

Voyons si les deux systèmes le plus généralement répandus en France, si les petits qui reconnaissent un même culte dans des rites différents, si les partisans d'une monarchie limitée, et ceux d'une république propriétaire, ne doivent pas se toucher par tous les points qui réunissent les hommes, leurs intérêts, leurs sentiments et leurs principes.

## PREMIÈRE PARTIE.

DES ROYALISTES AMIS DE LA LIBERTÉ.

La plupart des esprits éclairés dont ce siècle s'honore avaient pensé qu'une monarchie limitée était le gouvernement qui convenait le mieux à la France : cette opinion avait pour elle l'autorité des Montesquieu, des Mirabeau, et d'une foule d'écrivains politiques, dont les réflexions étaient généralement adoptées. Il semblait donc naturel alors de suivre un système consacré par de si respectables méditations : il était commandé de considérer, quelle que fût son opinion, les circonstances dans lesquelles on se trouvait, et de ne vouloir que le gouvernement possible, de ne vouloir surtout que le gouvernement qui pouvait s'établir sans ef-

cette moralité qui se compose du courage et de l'humanité, lorsqu'on exige d'eux de tuer ailleurs que sur le champ de bataille, lorsqu'on leur fait braver le sentiment qu'inspirent à tous les guerriers courageux les ennemis désarmés. Enfin, l'on s'expose aux représailles ; et si l'on me répond que jusqu'à ce jour aucun émigré n'a fait périr un prisonnier français, je demanderai quel sentiment éprouve celui qui par cette idée se rassure sans s'adoucir. La tyrannie de Robespierre avait fait périr et le père et le frère de ce jeune Sombreuil qu'on vient de fusiller à Quiberon. Ah ! quoiqu'il fût rebelle, la patrie en deuil ne lui devait-elle pas la vie, pour racheter le sang des victimes innocentes qu'elle n'avait pu sauver ! La vraie politique apprend aussi que la mort ne sert jamais qu'à détruire et non à consolider. On sait en France tout ce que peut la terreur ; mais le pouvoir n'a point encore essayé des effets de la clémence. Ces nobles, qui se croient armés pour l'honneur, sont, comme tous les fanatiques, avides de persécutions, et la honte du pardon anéantirait bien mieux ce parti dans les véritables sources de l'opinion qu'il soutient, que l'éclat d'une mort qu'il considère comme un martyre.

fusion de sang. La nation n'aurait point adopté la république en 1789 ; le peuple a besoin de s'accoutumer aux idées nouvelles ; il faut qu'on fasse leur réputation auprès de lui, et c'est d'une habitude quelconque, et non de la réflexion, que naît l'empire d'une opinion sur la foule. La république était impossible en 1789, et lorsque le trône fut ébranlé, c'est à travers des massacres que les Montagnards précipitèrent sa chute ; et qui prévoyait le 2 septembre a dû s'opposer au 10 août. L'établissement d'une monarchie limitée était donc un système que la raison pouvait indiquer, et dont l'humanité faisait une loi à l'époque de la première révolution.

Examinons maintenant si l'abstraction du raisonnement permet d'adopter le gouvernement républicain, et si la position actuelle des affaires de la France ne l'exige pas impérieusement. Je renverserai l'ordre, et l'on en verra la raison : commençons par les motifs tirés des circonstances.

## CHAPITRE PREMIER.

### *De l'influence des circonstances présentes sur l'idée d'un roi.*

C'est beaucoup aujourd'hui pour la nature de la royauté que l'intérêt personnel et l'opinion du roi. Dans des temps ordinaires, il se peut que le gouvernement marche indépendamment de son chef apparent ; l'Angleterre, sous un ministère énergique, ne s'est pas ressentie de l'interrègne de pensée que la maladie du roi avait causé. Mais lorsqu'une révolution a renversé le trône, lorsque des partis acharnés déchirent un pays, l'autorité royale prend absolument le caractère de celui qui s'en saisit.

Hériter du trône, ou le reconquérir, sont deux actes extrêmement différents ; l'un est passif comme la loi, l'autre appartient à toutes les passions des hommes ; Guillaume III était aussi nécessaire à la révolution de 1688 que ses successeurs le furent peu au maintien de la constitution établie par cette révolution.

Or, en France, vers quel roi, depuis la mort déplorable de l'infortuné Louis XVI, vers quel roi, dans l'ordre légal, peut-on tourner les yeux, qui ne se soit montré l'ennemi de la liberté ?

On fera, dit-on, des conditions avec lui. Est-il possible qu'il les tienne ? est-il possible surtout qu'on croie qu'il les tiendra ? On n'a pu se fier à la parole d'un roi religieux : est-il personne dans sa famille plus digne que lui d'une confiance repoussée maintenant par la nature des choses ? Est-il vrai-

semblable qu'un homme s'intéresse à la durée d'une constitution qui le fait descendre de ce qu'il pensait être son droit ? Et quand il le voudrait, comment croire que ses amis ne ranimassent pas en lui des regrets mal éteints ? Pourrait-on obtenir de ce roi de se séparer de son parti ; de laisser sur la frontière de France tous ceux qui l'ont défendu ; d'être ingrat envers le passé pour répondre de l'avenir ? et si ses amis le suivaient, imagine-t-on qu'ils modifiassent leur système ? Les opinions extrêmes ne capitulent jamais de bonne foi : un tel parti, comme parti, reste toujours le même. Il y a des transfuges vers la raison, qu'elle doit accueillir ; mais la masse ne perd jamais sa direction accoutumée ; et qui a connu les émigrés hors de France, sait qu'il en est beaucoup dont les opinions, prises séparément, sont très-sensées ; mais que ces mêmes hommes, lorsqu'ils sont réunis, forment un parti, c'est-à-dire un corps, c'est-à-dire une seule opinion, souverainement intolérante, et tout à fait impliable : enfin, quand ils deviendraient modérés, la défiance qu'ils inspireraient rendrait tout à fait impossible qu'ils restassent tels. A l'époque des factions, les hommes finissent presque toujours par prendre l'opinion dont on les accuse généralement ; et c'est un des plus fâcheux effets de la défiance. Le soupçon de démocratie rend démocrate hors de France : le soupçon attire des persécutions qui vous irritent. Les hommes qui vous attribuent une opinion différente de la leur, cessent de vous voir : il ne vous reste bientôt plus d'amis que dans le parti qu'on croit le vôtre ; et votre intérêt, se trouvant lié d'avance à l'opinion qu'on vous a supposée, finit toujours par vous entraîner à la soutenir.

Il en serait de même du soupçon qu'inspirerait en France l'aristocratie ; la défiance appellerait l'orgueil ; l'orgueil la défiance ; et les meilleures résolutions ne pourraient pas l'emporter sur la force naturelle des circonstances, la seule qu'il faille calculer, dans ce temps où les hommes sont engloutis par les choses.

Eh bien, dira-t-on, changez de dynastie ; prenez un roi qui n'ait aucun rapport avec le parti des émigrés, qui doive tout à votre révolution, et ne puisse rester roi que par elle.

Ce raisonnement était juste à l'époque de l'assemblée constituante, lorsqu'il n'y avait en France que deux partis, et qu'une énorme majorité appartenait à l'assemblée. L'on répète ce même raisonnement aujourd'hui ; parce que, dans la disette des pensées, les hommes se servent d'une idée longtemps encore après que son application est

passée : mais pour arriver à ce changement doublement difficile, le retour à la royauté et le choix d'une autre dynastie, il faut, dans un pays tel que la France, une faction bien puissante. Or, comment peut-on se flatter que les républicains et les jacobins soient renversés par une section de royalistes ? Les hommes ardents de ce parti, les Montagnards de la royauté, ne peuvent reconnaître que le successeur légal. Lisez M. Burke, lisez tous ceux qui veulent appuyer la monarchie de droit, ils sont inviolablement attachés à l'hérédité ; parce qu'un pouvoir qui ne peut jamais dépendre des hommes doit descendre du ciel ; parce que si vous admettiez le choix, le raisonnement arriverait, et que toutes les bases de la royauté, considérées comme un principe de foi, seraient absolument renversées.

Les partisans d'une nouvelle dynastie auraient donc contre eux, indépendamment des républicains, tous les royalistes non constitutionnels ; et, dans cette dispute, ces derniers mêmes auraient l'avantage ; car il serait difficile d'inspirer un intérêt généralement senti pour la simple question de tel ou tel roi. Sans doute les motifs qui détermineraient au changement de dynastie, pourraient être appréciés par de véritables penseurs, mais ils ne frapperaient pas la foule ; et, dans ce siècle déshérité, aucun homme n'étant appelé au trône par l'admiration publique, celui que sa naissance y destinait aurait encore le plus de moyens pour rallier la multitude.

Les républicains, en se maintenant comme troisième parti à la tête des affaires de France, en repoussant également les jacobins et les contre-révolutionnaires, auront de véritables droits à l'estime publique. En général, il n'y a dans les passions des hommes que de quoi faire deux partis : l'impulsion, le choc d'une révolution fait aller les opinions aux deux extrêmes opposés ; non-seulement un troisième parti est difficile à faire triompher, mais il faudrait que les constitutionnels en soutinssent un quatrième ; et un tel équilibre, à travers tant d'écueils, paraît tout à fait impossible. Ajoutons aussi que c'est toujours en raison de l'obstacle qu'il faut proportionner l'élan ; dans un temps calme (et il n'en existe jamais quand il faut, pour agir d'une manière quelconque, avoir recours au soulèvement du peuple), dans un temps calme, on peut calculer précisément quel est le degré de pouvoir qu'il faut accorder à un roi pour garantir l'ordre, sans compromettre la liberté ; mais la force qu'il faudrait pour renverser les républicains, mènerait nécessairement au pouvoir absolu.

Il n'y a pas, dans un gouvernement modéré, l'action nécessaire pour vaincre la résistance que les républicains opposeraient à présent en France à l'établissement de la royauté. Dans la lutte, le gouvernement effrayé appellerait à lui tous les athlètes, se servirait de toutes les ressources ; l'assemblée, pour détruire même les jacobins, a été obligée d'employer des moyens arbitraires : que serait-ce, lorsque ces jacobins seraient conduits et fortifiés par les républicains ! Les défenseurs du trône, dans un moment de crainte, recevraient à son secours toutes les opinions royalistes. Le mot de liberté, invoqué par les républicains, forcerait à prendre un autre étendard, à échauffer le peuple par d'autres idées ; et certes, à la fin du combat, le plus vaincu des deux partis serait le vainqueur imprévoyant, qui se retrouverait sous le joug de ses alliés, et portant les fers forgés par ses mains. Lorsque les Girondins voulurent établir la république, les jacobins se saisirent de leur révolution, l'entraînèrent loin de son but, et la firent retomber sur ses propres auteurs. Ce serait là l'histoire des constitutionnels, s'ils faisaient une révolution pour rétablir la royauté ; ils en donneraient le signal, mais les émigrés s'en rendraient les maîtres ; la nature de ce temps le veut ainsi : les révolutions ont, comme les maladies dévorantes du corps humain, des périodes inévitables. La France peut s'arrêter dans la république ; mais pour arriver à la monarchie mixte, il faut passer par le gouvernement militaire. Tel est le changement qui s'est fait dans la révolution depuis trois ans, qu'aujourd'hui la proclamation de la constitution de 1791 réjouirait les rois et attristerait hors de France tous les amis de la liberté. Ceux qui jadis étaient les ennemis de cette constitution, consentiraient à la prendre momentanément pour étendard, en repoussant loin d'eux tous les hommes qui l'ont établie. L'instinct des partisans du despotisme n'est point trompeur ; ils savent que cette constitution ne pourrait se maintenir ; ils la regarderaient comme une route, alors même qu'ils voudraient la donner pour un but. Cette constitution, lorsqu'elle fut faite, était un pas immense, un pas trop grand peut-être vers ce qu'on appelait la liberté ; un changement moins fort eût été plus durable et marchait de même dans le sens de la conquête : l'opinion publique avançait, l'enthousiasme s'élevait, personne n'était fatigué des malheurs qu'a causés la révolution, personne n'avait à frémir du sang que cette affreuse lutte a coûté. Si la royauté revenait maintenant, le sentiment qui pourrait la limiter n'aurait plus assez de force.

Ce nom de république anime encore les esprits, force à tenir à quelques idées; il lie ceux même qui sont mécontents du gouvernement actuel au parti de la liberté; ce sont ses maximes qu'ils opposent à tout acte arbitraire d'un pouvoir qu'ils n'aiment pas; et cette sorte d'accord qui s'établit entre la pudeur des républicains qui n'osent renier les principes, et la haine des mécontents qui s'attachent à les leur objecter, est encore favorable à la liberté.

Mais si une fois la royauté était rétablie, il n'y aurait pas de bornes aux raisonnements qu'on ferait pour la maintenir. Il faudrait en effet une puissante force pour éviter, dans la fermentation actuelle, ce qui est horrible avant tout, une révolution.

Bientôt les royalistes consentiraient aux mesures les plus arbitraires, et c'est par un sentiment honnête que beaucoup d'hommes paisibles s'y résigneraient.

Quel avantage n'aurait pas aujourd'hui celui qui voudrait rendre la royauté absolue! un tel gouvernement rallierait à lui les passions d'un grand nombre d'hommes, tandis qu'autrefois il les étouffait toutes. Plusieurs des écrivains, des savants, des philosophes, qui jadis combattaient le despotisme, seraient portés à le défendre, ne pensant plus maintenant qu'à craindre la démocratie. Il restait autrefois au parti de l'opposition les honneurs du courage, la récompense de l'estime publique: dans la circonstance actuelle, les souvenirs seraient si récents, les crimes si confondus avec les principes, les intentions avec les effets, que l'homme redevenu roi aurait un pouvoir inouï depuis des siècles, la réunion de la force de l'opinion publique et de celle de la puissance royale, de l'autorité positive et de l'ascendant des volontés libres. Ce roi pourrait à la fois promettre la considération et le crédit, menacer à la fois de la disgrâce et du déshonneur. Enfin, en se replaçant à l'époque où la révolution a commencé, on se rappelle que tous les sentiments généreux excitaient à combattre le pouvoir arbitraire: l'antiquité offrant à notre esprit des exemples illustres, laissait dans l'ombre les malheurs particuliers des temps les plus célèbres, et l'enthousiasme exaltant tous les esprits, plus on était élevé dans les rangs de la société, plus on se plaisait dans les sacrifices; ceux même qui gagnaient au nouvel ordre introduit par la révolution, pouvaient encore s'honorer d'une opinion qui semblait si juste, qu'on ne pouvait l'attribuer qu'à sa vérité même.

Mais qui de nous, en conservant les mêmes sentiments dans le cœur, ne se sent pas mainte-

nant embarrassé dans leur expression? On veut être libre, on espère une constitution, on se fait un devoir de la défendre: mais tous ces mots ont été prononcés par des scélérats; mais ils ont servi à dévouer des milliers de victimes. Le plus absurde ennemi de la liberté, lorsqu'il parle de ce qu'il a souffert, ôte la force de lui répondre; la conscience ne préserve pas du trouble, ni la pureté du remords; ces sentiments, plus ou moins développés, affaibliraient nécessairement les moyens d'opposition; l'énergie de la vertu se perd par un rapport même apparent avec le crime, et les attaques que les hommes honnêtes voudraient recommencer contre le pouvoir absolu, seraient paralysées par tous les genres de souvenirs et de craintes. L'autorité royale s'augmenterait chaque jour de toute la force qu'il faudrait pour réprimer les factions. Et ce mot. *Voulez-vous encore une révolution?* serait une arme avec laquelle on repousserait tous les arguments sans les combattre.

Dans l'état où nous sommes, nous pouvons, par le cours naturel des choses, arriver à la liberté. La fatigue même du peuple sert à ce but; il faudrait qu'il se révoltât pour ne pas l'obtenir; et, ce qui est triste à remarquer, c'est qu'en lui faisant supporter le plus horrible joug, on l'a disposé à recevoir une constitution libre, c'est-à-dire à ne s'en pas mêler.

Mais si par un événement quelconque la royauté se rétablissait en France, il n'existerait ni pouvoir ni impulsion pour s'opposer à ses progrès: la réaction est proportionnée à la violence du mouvement contraire; le sang qu'on a versé dans la malheureuse famille des Bourbons; ce qu'il faudrait réparer envers eux, envers la royauté même, dût-elle passer en des mains étrangères; tout ce qu'il faudrait dire pour la relever, défendre pour la maintenir, venger pour rassurer, exigerait une espèce d'enthousiasme, de surveillance, d'autorité, tout à fait incompatibles avec la liberté. Les crimes que nous détestons ont creusé autour de nous une sorte de précipice que l'on ne peut tenter de franchir sans s'abîmer dans l'esclavage.

Enfin les révolutions à présent ne peuvent encore se faire qu'avec le secours du peuple. L'Angleterre, avant de retourner à la royauté, avait été gouvernée dix ans par un protecteur despotique: l'armée de Monk était à lui. Des hommes avaient l'habitude d'obéir à un homme. Mais ici le secret de toutes les conjurations, c'est de soulever les faubourgs, et c'est ce qui rend impossible le triomphe d'un parti mitoyen.

Comment faire entendre la balance des pouvoirs?

comment écrire un chapitre de Montesquieu sur l'étendard de la révolte?

Ce sera le plan des chefs, dira-t-on.

Eh! veut-on oublier qu'il n'y a point de chefs en France; que le principe même de l'insurrection les dévore tous, et que c'est là ce qui condamne à ne trouver d'appui que dans les idées extrêmes, parce que celles-là seulement sont assez simples pour être comprises de la multitude, assez éclatantes pour frapper de loin? Dans une révolution, il faut renoncer à l'espoir de faire naître un mouvement qui ait une direction différente des grands courants formés par la force des circonstances; il faut se jeter dans celui qui nous rapproche le plus de notre but; mais en s'isolant on sert l'ennemi commun, sans faire triompher son système particulier. Les hommes de génie paraissent créer la nature des choses, mais ils ont seulement l'art de s'en emparer les premiers. Les constitutionnels, dira-t-on, en adoptant la république, changent d'opinion et de parti.

Non, ils ne font que suivre les conséquences de leurs principes. Ils ont reconnu que la nation a le droit imprescriptible de changer son gouvernement. Lors donc que la nation accepte la république, elle impose à tout bon citoyen le devoir de la reconnaître; et si la liberté ne peut plus s'obtenir que par cette forme de gouvernement, les fondateurs de la constitution de 1791 doivent être les défenseurs de la constitution de 1795.

Sur les débris échappés aux révolutions sanglantes, l'édifice qui s'élève se rejoint aux premières pensées des amis de la liberté, et non aux crimes détestables qui séparent ces deux époques.

Beaucoup de gens se font honneur de tenir constamment à la même idée: ceux-là sont presque toujours des esprits bornés. C'est un jeu de hasard que la pensée, auquel ils n'ont tiré qu'une fois; celui dont c'est le domaine habituel, a bien plus de routes à parcourir. Il en est de même de ceux qui ont tout prévu. Un homme de génie par siècle a pu pressentir l'avenir; mais quand plusieurs esprits s'en vantent, il faut qu'ils aient tiré leurs prédictions, comme les augures des anciens, des préjugés et non des calculs.

Il est reconnu qu'il n'est aucun système absolu de gouvernement, qui ne doive être modifié par les circonstances locales. Et quelle circonstance est plus influente qu'une révolution? Quelle population, quelle étendue de pays, quelle diversité de climats peut rendre les états plus différents entre eux que ces temps orageux où toutes les passions sont agitées? Cette fermentation brûlante produit un monde nouveau; un jour peut rendre impossible

le plan de la veille; et c'est pour qui tend toujours au même but, la liberté, que les moyens changent sans cesse. *Quel marin*, disait un homme d'un esprit parfait (M. de Panges) *s'imposerait la loi de faire toujours les mêmes manœuvres, quel que fût le vent?* Ces hommes si fixes, dans ce qu'ils appellent leurs principes, arriveraient à des résultats bien différents de leurs vœux, et seraient à la fin bien étonnés d'être conduits par leur marche invariable à l'opposé de leur première destination!

## CHAPITRE II.

*Des principes qui peuvent attacher au gouvernement républicain en France.*

En vain aurait-on prouvé que, dans les circonstances actuelles, il faut accepter la république si l'on veut conserver la liberté; il faut encore essayer de montrer d'abord qu'une république, modifiée sur les principes du gouvernement américain, pourra s'établir en France, et que, quelle que soit l'opinion à cet égard, ce n'est qu'en se ralliant aujourd'hui sincèrement à cette république, qu'on peut, ou l'établir, ou en démontrer l'impossibilité.

Il est bien différent de s'être opposé à une expérience aussi nouvelle que l'était celle de la république en France, alors qu'il y avait tant de chances contre son succès, tant de malheurs à supporter pour l'obtenir; ou de vouloir, par une présomption d'un autre genre, faire couler autant de sang qu'on en a déjà versé, pour revenir au seul gouvernement qu'on juge possible, la monarchie.

Aucun homme ne peut être assez sûr de son opinion, pour y marcher par une révolution; ce qui, dans l'incertitude des calculs de l'esprit humain, donne à la morale un si grand avantage sur toutes les autres combinaisons, c'est que les règles qu'elle adopte n'ont rien de relatif; que le second pas n'est point nécessaire pour que le premier ne soit pas nuisible, et que si l'on périssait au milieu de la route, on n'aurait pas la douleur de n'avoir fait que du mal, mais seulement la moitié du bien que l'on s'était promis.

Néanmoins, sans parler au nom de ces sentiments, comment peut-il être prouvé que la république est impossible?

Si l'on avait dit aux anciens législateurs: « Vous pouvez constituer une nation à votre gré, tout vous est permis dans le vaste champ des idées; mais il vous est seulement interdit de vous aider d'un pouvoir héréditaire, de choisir, par le hasard de la naissance, un homme pour l'élever au-dessus de tous; » auraient-ils regardé cette in-

terdiction comme une difficulté insupportable ?

La monarchie, telle qu'elle est en Europe, réunit à ce nom de roi tant d'abus, qu'il ne faut pas moins que toutes les circonstances qui se rencontrent en Angleterre ou en Suède, pour y rattacher des idées de liberté; et telle est la nature de l'institution de la royauté, qu'il faut nécessairement l'environner d'un corps héréditaire comme elle, pour la défendre des attaques auxquelles son élévation l'expose.

L'égalité, surmontée de la royauté, est un système chimérique; et pour faire de l'inégalité dans un pays où il en a existé longtemps, il faut reprendre les anciens éléments dont on avait l'habitude de la composer : un duc et pair de la classe du peuple est une idée que le contraste rend impraticable : le pouvoir héréditaire entraîne toujours avec lui une partie des préjugés de la noblesse; ils entrent pour quelque chose dans l'éclat de la pairie anglaise, quoiqu'elle soit spécialement une magistrature; et s'il y avait en France, à côté d'une pareille institution, une noblesse qui n'y prît aucune part, il existerait entre ces anciens souvenirs, et la nouvelle puissance, une lutte de considération héréditaire tout à fait impossible à terminer.

Il faut donc, en France, ou renoncer à la royauté, ou rappeler avec elle une grande partie de l'institution politique de la noblesse. Sous d'autres rapports encore il serait très-difficile d'appliquer maintenant à la France le gouvernement d'Angleterre. Il faut une puissante force militaire pour le repos intérieur et la défense externe de la France, et c'est la difficulté de déposer entre les mains d'un roi une si énorme puissance, qui égara l'assemblée constituante. On lui présentait, avec raison, le modèle du gouvernement d'Angleterre; mais, avec raison aussi, elle sentait que les mêmes balances de pouvoir qui subsistent dans un pays où le roi n'a point à ses ordres une armée de deux cent mille hommes, ne sont pas calculées pour un empire où ces deux cent mille hommes sont nécessaires. Cette crainte engagea l'assemblée constituante à restreindre l'autorité royale à un tel point, qu'il n'existait plus de gouvernement.

Mais ne serait-il pas possible que, dans un état comme la France, le pouvoir exécutif eût besoin d'une telle force, qu'on ne dût le confier qu'à un gouvernement républicain? et ne serait-il pas à craindre qu'en réunissant à cette puissance légale dont l'énergie est si nécessaire, le prestige et l'ascendant de la couronne, on ne détruisît infailliblement la liberté?

Je propose des doutes qui, je le répète, ne suffiraient pas pour autoriser une révolution dans

quelque pays que ce fût, afin d'y établir la république, mais qu'on peut, qu'on doit écouter en France, où l'on ne pourrait empêcher l'établissement de ce gouvernement que par une révolution terrible.

Dans une nation où toutes les illusions dont se compose la différence des rangs sont détruites, la seule autorité qu'on puisse établir n'est-elle pas celle qui soutient l'analyse de la raison? et la propriété et les lumières ne doivent-elles pas former une aristocratie naturelle, très-favorable à la prospérité du pays et à l'augmentation de ces mêmes lumières?

En Angleterre, le roi ne fait presque jamais usage de son *veto*; c'est la chambre des pairs qui se place entre le peuple et lui pour le dispenser du combat. Si les deux chambres en France étaient parfaitement distinctes; si le pouvoir de l'une était prolongé par delà celui de l'autre; si la condition d'âge, de propriété, était beaucoup plus forte, il s'établirait naturellement la balance des deux pouvoirs qui sont dans la nature des choses, de l'action qui renouvelle, et de la réflexion qui conserve. Enfin, si le pouvoir exécutif avait part à la confection des lois, l'union qu'on a distinguée de la confusion s'établirait nécessairement.

Le *veto* absolu ne peut être accordé à un pouvoir exécutif républicain; cette prérogative royale est une pompe de la couronne plutôt qu'un droit dont elle puisse user; et, dans une constitution où tout est réel, la situation d'un homme arrêtant la volonté de tous, est aussi invraisemblable qu'impossible: mais il est bien différent d'arrêter ou d'éclairer la volonté; les connaissances que le pouvoir exécutif seul peut réunir, sont nécessaires à la confection de la loi; et s'il n'a pas le droit d'obtenir, par ses observations, la révision du décret qu'il croirait dangereux, s'il n'a pas ce droit, dont le président est revêtu en Amérique, les lois seraient souvent inexécutables.

Ces réflexions, et beaucoup d'autres, sur l'organisation d'une constitution républicaine, n'attaquent point son essence: la question est de savoir si l'hérédité est nécessaire à la chambre de révi-

<sup>1</sup> On pourra m'objecter que la constitution a consacré des principes différents de ceux que j'énonce ici; mais en admettant la principale idée de cette constitution, le gouvernement républicain, il ne peut pas être interdit de s'occuper des moyens de la perfectionner un jour selon les formes prescrites. Le *veto* réviseur a produit, dans la convention, le même effet que la proposition de deux chambres, par M. de Lally, causa dans l'assemblée constituante. Six ans de malheurs ont fait adopter cette dernière idée. Est-ce au même prix que le pouvoir exécutif acquerra la force nécessaire au maintien du gouvernement, et par conséquent de la république? (Voyez Adrien de Lezay, Journal de Paris, du 5 fructidor.)

sion ; si le choix à cet égard ne peut pas remplacer le hasard ; et si les ministres (nommés de fait par la chambre des communes en Angleterre, puisqu'il n'y a presque point d'exemple que le roi conserve un ministère qui a perdu la majorité dans cette chambre), si ces ministres sans un roi auraient un pouvoir suffisant pour l'intérêt général.

En Angleterre, le roi pourrait rester toute sa vie dans un nuage sans que la marche du gouvernement s'en ressentit. Il faut connaître seulement jusqu'à quel point le mystérieux de ce nuage est nécessaire pour étouffer toutes les ambitions particulières.

S'il existait une place de roi élective, je crois bien en effet que chaque renouvellement pourrait amener la guerre civile ; mais lorsque le pouvoir est divisé, lorsqu'il change souvent de mains, lorsqu'il n'y a véritablement aucune place toute-puissante, et que chaque membre de l'État est intéressé à conserver pour lui la portion de pouvoir dont il pourrait revêtir un seul homme, je m'inquiète plutôt du peu d'empressement des hommes distingués à posséder les places, que de leur ardeur pour les conquérir, du peu d'intérêt qu'on pourra mettre aux élections, que des orages qui les troubleraient.

Le gouvernement affreux, le gouvernement du crime, c'est la puissance des hommes sans propriétés ; le règne de Robespierre en est la conséquence immédiate ; et le seul ressort d'une démagogie, c'est la mort. Mais toutes les constitutions sociales sont des républiques aristocratiques : c'est le gouvernement du petit nombre désigné par le hasard de la naissance ou l'ascendant du choix.

En comparant l'Amérique à la France, on objecte d'abord que les États-Unis sont une république fédérative. Mais par la division des quatre-vingt-cinq départements, l'administration du moins sera fédérative en France ; les forces de terre et de mer, les finances, la diplomatie doivent être réunies dans un seul centre ; et quant à la législation, si l'on cesse de croire à la nécessité de décréter des lois tous les jours ; si un pouvoir législatif conçoit la possibilité de s'ajourner, il est heureux que le petit nombre de lois nécessaires à la France soit uniforme dans tous les départements. L'Amérique trouve plus d'inconvénients que d'avantages dans la diversité des lois qui la régissent.

Il n'y a, dira-t-on enfin, que des propriétaires en Amérique, et la France est accablée d'un nombre infini d'hommes qui, ne possédant rien, sont par conséquent avides de nouvelles chances de troubles.

Il faut observer qu'un gouvernement républicain composé de propriétaires, a autant d'intérêt qu'aucun gouvernement monarchique à contenir les non-propriétaires ; il y a même des pays, à Naples, en Turquie, etc., où cette classe d'hommes appuie le despotisme royal ; mais il n'en est point où ils soutiennent l'aristocratie propriétaire ; elle doit convenir à ceux qui possèdent, à ceux qui veulent acquérir ; elle développe l'émulation de la jeunesse, rassure l'âge avancé sur le prix de ses travaux ; elle est donc nécessairement plus contraire que toute autre forme de gouvernement à la multitude des hommes ennemis du travail et du repos.

Les arguments qu'on oppose le plus souvent à la possibilité d'une république, ce sont les fléaux de tout genre dont nous sommes accablés depuis trois ans.

On doit tout à fait distinguer ce qui appartient à la démocratie de ce qu'on peut attribuer à la république ; ce qui dérive du gouvernement appelé révolutionnaire, de ce qu'on peut craindre d'une constitution républicaine. Il est remarquable même que la marche légale du gouvernement n'a point été réellement entravée ; que la force armée a constamment obéi à l'assemblée nationale ; que le gouvernement a conspiré, mais qu'on n'a pas conspiré contre le gouvernement. Si la secte démocratique n'avait pas rejeté les conditions de propriété, n'avait pas appelé dans toutes les places les hommes de son parti, ce n'est pas l'organisation même de la machine politique qui l'eût arrêtée : le commandement et l'obéissance ont existé ; l'ordre social pouvait donc se maintenir.

On peut objecter que les factions sont nées de la république et subsisteront autant qu'elle : mais on ne peut en donner aucune preuve ; car, à quelque sorte de gouvernement qu'on voudrait arriver par une révolution, il y aurait des factions pendant la durée d'un mouvement qui excite toutes les espérances et toutes les craintes ; et si l'on créait même la constitution anglaise au milieu des haines qui déchirent notre malheureuse patrie, on verrait à l'instant la chambre des pairs lutter contre la chambre des communes ; le roi se ferait un parti entre elles deux, et l'on avancerait sur l'impossibilité de faire marcher ensemble trois pouvoirs, des raisonnements généraux qui ne seraient vrais que dans cette circonstance.

Combien d'arguments, tirés de la nature des choses, ne vous reste-t-il pas à réfuter ! va-t-on se hâter de me dire.

Sans doute il en existe encore qu'on peut opposer à l'établissement d'une république ; mais

ceux même qui la croient impossible, comme ceux qui comptent sur ses succès, doivent adopter la même conduite, s'y rallier de bonne foi : ce ne serait pas en mettant d'astucieuses entraves à l'établissement de cette république, que l'on pourrait convaincre ceux qui l'aiment véritablement, des inconvénients de ce système. Cette chimère, si c'en est une, leur resterait toujours, lorsque ce serait par de la mauvaise foi, de l'injustice, ou des conspirations, qu'elle aurait été renversée. Il ne convient pas d'ailleurs aux amis de la liberté de suivre une marche étrangère à la propagation des lumières; c'est altérer l'essence et la force de leurs moyens.

La masse n'est convaincue que par la nature des choses; tout ce qui se rallie à l'étendard de la liberté, fait plus ou moins usage de la faculté de raisonner; c'est donc uniquement en formant l'opinion publique qu'on peut conduire de tels hommes, et l'opinion publique n'est jamais influencée que par le temps ou par les événements qui rassemblent en un jour l'expérience des siècles : il n'a pas fallu moins que dix-huit mois d'échafauds pour oser prononcer le mot de propriété en France.

L'établissement de la république est nécessaire pour amener, d'une manière positive, une décision favorable ou contraire à cette forme de constitution; et ce n'est pas en abandonnant ce gouvernement au hasard, mais en le servant avec zèle, qu'on peut avoir un résultat certain sur la nature même de ce gouvernement.

En acceptant la constitution de 1791, on imagina d'en laisser flotter les rênes pour en dégoûter la nation : elle tomba, cette constitution; mais sa chute fut inverse de celle qu'attendaient les ennemis de la liberté. Si aujourd'hui les hommes honnêtes se mettaient absolument à l'écart de tous les intérêts de la république, c'est encore la terreur plutôt que la royauté qu'ils appelleraient.

Enfin les républicains et les royalistes, amis de la liberté, quelle que soit leur opinion sur l'avenir, doivent suivre la même route. Êtes-vous républicain : fortifiez le pouvoir exécutif, afin que l'anarchie ne ramène pas la royauté. Êtes-vous royaliste : fortifiez le pouvoir exécutif, afin que la nation reprenne l'habitude d'un gouvernement, et que l'esprit d'insurrection soit contenu. Êtes-vous républicain : désirez que les places soient occupées par des hommes honnêtes qui fassent aimer les institutions nouvelles. Êtes-vous royaliste : n'abandonnez point les élections, cherchez à faire tomber le choix sur la vertu; car le pouvoir dans les mains du crime, loin d'être plus fa-

cile à renverser, se maintient par la tyrannie.

Enfin quand un roi serait nécessaire (ce qui est loin d'être prouvé), qui pourrait le vouloir dans cet instant? Il faudrait que le temps amenât cette institution comme une magistrature de plus, et non comme une conquête; qu'on s'y décidât au lieu de s'y abandonner; que toute possibilité de contre-révolution fût bannie avant d'adopter même les mots qui sont communs avec elle. Il faudrait au moins que les barrières fussent posées, la balance des pouvoirs établie, la liberté déjà assurée par des institutions républicaines, et qu'enfin ce roi n'arrivât pas, comme aujourd'hui, à travers le chaos des lois et des mœurs, c'est-à-dire, avec toutes les chances pour le despotisme. La royauté, quelle qu'elle fût, et de quelque manière qu'elle fût demandée, ne pourrait maintenant se proclamer sans une révolution sanglante. Ainsi le meilleur des sentiments qui faisait soutenir la constitution de 1791, commande aujourd'hui de s'opposer aux efforts qu'on tenterait pour la rétablir. Qui, sur la foi de raisonnements politiques, toujours combattus et jamais démontrés, voudrait exposer son pays aux malheurs certains d'une insurrection quelconque? Qui voudrait produire un mouvement dont les effets sont tous hors du pouvoir de la main qui donne l'impulsion? Les passions des hommes, mises en fermentation, sont comme l'or fulminant, qu'aucun chimiste n'a trouvé l'art de diriger.

Enfin il est une dernière observation qui ne peut, lorsqu'on l'adopte, laisser subsister une objection dans les circonstances actuelles : tous les efforts qu'on tenterait pour ramener la royauté n'obtiendraient qu'un résultat, ne causeraient qu'une réaction, le rétablissement de la terreur.

Il ne faut pas se le dissimuler, la convention et son parti sont naturellement révolutionnaires. Créée dans les orages, elle se ressent de son origine; et c'est un triomphe difficile, amené par la tyrannie de Robespierre et le courage de quelques députés, que d'avoir séparé cette convention de ses alliés naturels, la classe ardente et tumultueuse. Il faut s'étonner qu'au milieu d'une assemblée choisie parmi les têtes les plus insurgentes, la commission des onze ait pu présenter ait pu faire applaudir des idées plus saines en gouvernement que celles qu'on avait adoptées dans la première assemblée de l'univers, pour les lumières et les propriétés, l'assemblée constituante. Comme un tel miracle est absolument l'effet des circonstances, il dépend absolument d'elles; un pas vers la royauté précipiterait la

convention dans le jacobinisme. Très-peu d'hommes consentent, comme les constitutionnels, à se voir immolés par les poignards des deux partis; et il n'est pas du tout dans le caractère des conventionnels de se résigner au sort de victimes.

L'opinion publique, se hâtera-t-on de dire, s'opposerait au retour de la terreur.

Je crois cette opinion publique assez forte pour nous en garantir dans les circonstances actuelles. Mais si un véritable parti de royalistes se montrait dans l'intérieur, s'il paraissait ailleurs que dans les déclamations de la Montagne, le gouvernement lui-même aurait recours à la terreur; et le gouvernement a d'énormes avantages dans un empire tel que la France : c'est là qu'est le centre; c'est là qu'existent les véritables moyens : toute conspiration qui ne partira pas de là ne produira aucun effet; et comme il n'y a point d'hommes en France existants par leur propre gloire, il n'y a que les hommes revêtus d'un caractère légal qui rallient la force autour d'eux.

Il faut le dire aussi; les penseurs, les propriétaires, les honnêtes gens, sont malhabiles dans les dissensions politiques; ils ont pour eux la raison, mais ils ne savent pas la faire triompher. Il faut donc conserver à la cause de la justice et de l'ordre ces hommes actifs que leur situation et leur opinion forcent à se battre contre la royauté. S'ils voyaient l'intention de la rétablir, ils repousseraient toutes les idées raisonnables que soutiendraient d'ailleurs les hommes livrés à ce projet. Si vous les rassurez en y renonçant de bonne foi, ils se rapprocheraient nécessairement d'un système de gouvernement énergique et propriétaire; au lieu qu'il n'est point de sorte de bien que leurs défiances, leurs erreurs, leurs soupçons, ne pussent entraver, si le danger de la royauté leur était toujours présenté.

Dans une telle crise, les esprits ardents auraient encore de quoi courber la nation sous une année de terreur. Sans doute, après ce terme, les chefs périraient victimes de leurs propres moyens. Mais la France a-t-elle du sang encore à verser? Quels hommes resterait-il après un nouveau règne de crime? A peine en est-il échappé à la sanglante proscription de Robespierre. Faut-il exposer encore les derniers amis que nous avons conservés?

Quand on voit des hommes se livrer, comme autrefois, à des plaisanteries frivoles, à des jugements absurdes, à l'intolérance des opinions, à l'esprit de parti enfin comme à la première des passions de l'âme, on frémit des abîmes à travers lesquels ces victimes, naguère désignées, marchent

sans réflexion; et l'on se demande souvent, qu'est-ce que le passé pour l'homme, si ce que l'on a souffert, justement gravé par le souvenir du ressentiment, ne se mêle jamais aux calculs de la prévoyance?

Mais vous, à qui il est ordonné de penser, puisque vous professez l'amour de la liberté; vous qui avez fait les premiers pas dans cette carrière, devenue trop fatale, s'il ne restait de vos efforts que des ruines et des massacres, en vain auriez-vous travaillé vous-mêmes à rétablir l'autorité royale. Ce sang versé seulement pour honorer le retour du despotisme, retomberait sur vos innocentes têtes. Pardonnez, si l'on vous le rappelle, vous dont les intentions étaient si différentes des horribles effets dont vous avez été les premières victimes. Pardonnez, si l'on vous le rappelle, sans vous il n'aurait pas existé de révolution; il faut que la liberté survive à cette terrible époque, pour que vous soyez, non pas heureux, trop de douleurs sont jetées dans votre vie, mais présentés à l'estime des nations, comme les premiers défenseurs humains et justes des principes qui seront alors observés.

La république n'était pas votre opinion; mais les circonstances ont entraîné la liberté dans cette enceinte, il faut l'y suivre. Tout dans la ligne des idées qui ne compromettent pas la moralité, tout vous est commandé pour établir la liberté; c'est votre sort, quand ce ne serait pas votre vœu.

Mais qui de vous ne se ranimerait pas encore à l'enthousiasme qu'il conçut dans les premiers jours de la révolution, s'il voyait la vertu se replacer à côté des espérances qui l'avaient entraîné? Cette passion d'être libre renaît de ses cendres au fond des cœurs qu'elle a consumés.

Les pertes que vous pleurez ne vous interdisent pas d'aimer encore votre patrie; ils l'auraient bien servie, ces hommes vertueux, éclairés, patriotes, qu'on a précipités dans le tombeau : achevez leur carrière interrompue; soyez ce qu'ils auraient été. Les vertus de leurs amis sont le plus beau culte de leurs mânes.

Il est une dernière observation enfin, propre à frapper les esprits qui ne se décident que par l'espoir du succès. Dans un temps de révolution, il faut du fanatisme pour triompher, et jamais un parti mixte n'inspira du fanatisme. Les Vendéens et les républicains peuvent se battre, et la chance du combat rester incertaine. Mais toutes les opinions placées entre les deux partis exigent une sorte de raisonnement dont un esprit enthousiaste est incapable.

Ces opinions mitigées resserrent les passions dans un si petit espace, que le moindre écart fe-

rait manquer le but, et cette juste crainte exclut toute espèce d'impétuosité. Le fanatisme est une passion très-singulière dans ses effets; elle réunit à la fois la puissance du crime, et l'exaltation de la vertu. Plusieurs des hommes qui, à différentes époques de l'histoire, ont commis des forfaits horribles par fanatisme, n'auraient point été des scélérats dans le cours ordinaire des événements. Ce qui distingue surtout le fanatique du caractère naturellement vicieux, c'est qu'il ne se croit pas coupable, et publie ses actions au lieu de les cacher; il se sent déterminé à se dévouer lui-même, et cette idée l'aveugle sur l'atrocité de sacrifier les autres. Il sait que l'immoralité consiste à tout immoler à son intérêt personnel; et, voulant se livrer lui-même pour la cause qu'il soutient, il pourrait encore conserver le sentiment de la vertu, en commettant de véritables crimes. C'est ce contraste, c'est cette double énergie qui rend le fanatisme la plus redoutable de toutes les forces humaines; et il n'est pas de période plus heureuse dans une révolution politique, que celle où le fanatisme s'applique à vouloir l'établissement d'un gouvernement dont on n'est plus séparé, si les esprits sages y consentent, par aucun nouveau malheur. Je ne sais si je blesse, par cette opinion, les êtres infortunés dont on ne pourrait pas supporter d'avoir irrité la douleur, ceux qui savent pleurer et mourir pour la perte de leurs amis. Néanmoins, en consultant en moi-même un cœur qui depuis longtemps n'a pas cessé de souffrir, il me semble que la vengeance (si même elle est nécessaire aux regrets irréparables) ne peut s'attacher à telle ou telle forme de gouvernement, ne peut faire désirer des secousses politiques, qui portent sur les innocents comme sur les coupables, et donnent, pour unique soulagement, quelques compagnons de plus dans une carrière d'infortune.

## SECONDE PARTIE.

DES RÉPUBLICAINS AMIS DE L'ORDRE.

Ai-je besoin de dire qu'en conseillant de se rallier à la république, je n'ai point entendu parler de tout ce qu'en France nous avons revêtu de ce titre?

Certes, s'il fallait adopter même l'ordre de choses qui nous gouverne depuis le 9 thermidor, s'il fallait dépendre entièrement de la moralité person-

nelle des membres des comités et du hasard qui les renouvelle, il n'est rien qui ne fût préférable à un état si arbitraire. Mais les gouvernants comme les gouvernés ne donnent pas le nom de république à la situation actuelle de la France, et c'est seulement de la constitution modifiée qu'on nous prépare que j'ai pu vouloir parler.

Il y a certainement de la grandeur dans l'idée d'une nation se gouvernant par ses représentants, sous l'empire de lois justes dans leur principe et dans leur objet; d'une nation réalisant dans un vieil empire, avec vingt-quatre millions d'hommes, le beau idéal de l'ordre social, tous les pouvoirs émanés du choix renouvelé par lui, et se maintenant par l'ascendant de ce choix même, et non par le prestige d'aucun préjugé surnaturel.

Mais quelle douleur pour l'esprit, pour l'âme qui a conçu de bonne foi ce désir et cette espérance, de n'avoir pu compter en France, pendant près de trois années, que des coupables ou des opprimés, des tyrans ou des victimes! Quelle situation plus pénible que de voir presque confondu ce qu'il y a de plus différent dans le monde moral, le crime et la vertu! de prononcer le nom de république par l'exaltation même des sentiments honnêtes, et de faire naître dans le souvenir de ceux qui nous écoutent la pensée de toutes les atrocités qui peuvent déshonorer la nature humaine! Que je plains profondément le républicain sincère, l'homme qui doit rendre à la justice, à l'humanité, à toutes les vertus, un culte antique par son enthousiasme et par sa pureté! Les hommes qu'il méprise le plus ont emprunté les couleurs de son parti; ce qu'on a fait au nom de son idole est ce qu'il y a de plus contraire à son opinion et son but. Enfin, plus séparé de ses alliés que de ses ennemis mêmes, il erre au milieu de son armée, redoutant également et ses succès et ses revers.

Combien donc, ces hommes estimables qui, dès l'origine, ont adopté sincèrement le système de la république, ou s'y sont ralliés depuis par l'amour pur de la liberté, combien n'ont-ils pas besoin qu'on la relève, cette république, des infâmes partisans qui l'ont dirigée! des atroces maximes dont ils ont fait le code de ses lois! Les hommes qui se sont montrés en 1789 et se sont écartés des affaires depuis le 2 septembre, ceux qui n'y ont point encore pris part, ceux qu'on appelait autrefois les royalistes constitutionnels; toute cette classe inconnue, proscrite ou cachée, les républicains ont le plus grand intérêt à l'attacher à leurs institutions, parce que la plupart des principes de

ces ci-devant royalistes peuvent faire marcher la république, parce que la moralité des hommes qui sont restés étrangers à ces trois années de révolution, peut servir efficacement au maintien de la constitution nouvelle. Développons ces deux idées.

### CHAPITRE PREMIER.

*Que les principes des républicains amis de l'ordre sont absolument les mêmes que les principes des royalistes amis de la liberté.*

Les royalistes constitutionnels n'ont professé qu'une idée que les républicains doivent rejeter, la royauté héréditaire.

Je crois avoir montré que cette institution devant être nécessairement appuyée par un corps aussi héréditaire, il y a, sous ce rapport, contradiction dans le système des constitutionnels; et, forcés de renoncer au principe de la royauté ou de l'égalité, il est aisé de voir quel choix les circonstances et leur opinion leur font adopter.

Mais tout le reste du système des constitutionnels est le seul moyen de faire marcher la république.

Il y a trois questions principales dans toutes les constitutions du monde; car les vérités politiques sont heureusement en très-petit nombre, et dans cette science l'invention est puérile, et la pratique sublime. La division du corps législatif, l'indépendance du pouvoir exécutif, et avant tout, la condition de propriété: telles sont les idées simples qui composent tous les plans de constitution possibles. De quelque manière qu'on change les noms des trois pouvoirs, comme ils sont dans la nature des choses, on doit toujours en retrouver les éléments.

Les constitutionnels, qui valent beaucoup mieux que la constitution, soutiennent ces principes, sans lesquels il ne peut subsister de république.

Ils croient à la nécessité de deux chambres, et la commission des onze a reconnu ce principe: plus on soutient les divers moyens d'augmenter la durée, la force et la considération de la chambre des anciens, plus on veut donner de consistance au pouvoir conservateur qui doit exister dans toutes les constitutions pour répondre de leur durée, plus on se montre les partisans utiles du maintien de la constitution de 1795. Les constitutionnels (et avec eux les trois quarts de la nation) pensent que le pouvoir exécutif a besoin d'indépendance pour oser montrer de la force; et qu'il lui faut une part quelconque dans la rédaction

ou l'initiative de la loi, pour que l'exécution soit d'accord avec la pensée.

L'on oppose des défiances à tous les arguments dont le pouvoir exécutif est l'objet; et il me semble qu'il n'est rien au contraire qui prouve mieux le désir sincère de l'établissement de la république que les efforts qu'on fait pour donner à son pouvoir exécutif une attribution suffisante.

Quand les aristocrates de l'assemblée constituante voulurent empêcher que la révolution de 1789 ne se maintînt, plusieurs d'entre eux votèrent pour une seule chambre, voulant ainsi s'opposer à tout ce qui pouvait consolider le nouveau gouvernement. Il n'y a rien de mieux imaginé pour faire désirer la royauté que de mal constituer le pouvoir exécutif. Il n'y a de chance pour un roi que dans la prolongation de l'anarchie; les intérêts personnels qui font désirer un roi, sont en très-grande minorité dans la France; la masse veut seulement que le gouvernement ne se sente ni par son action, ni par sa faiblesse, et c'est cette masse qui n'est de rien dans le commencement des révolutions, mais qui pèse toujours à leur fin, alors qu'il s'agit de les fixer.

On oppose à ces raisonnements la crainte de l'usurpation du pouvoir exécutif.

D'abord il n'est pas de pouvoir plus directement opposé au retour de la royauté héréditaire désirée par les royalistes, puisque c'est lui précisément qui en tient la place. Quant à l'usurpation pour lui-même, elle rencontre de tels obstacles dans tous les partis, dans toutes les institutions, qu'il est difficile de concevoir comment la crainte se tourne de ce côté-là. D'ailleurs l'usurpation n'a jamais recours au pouvoir légal pour s'établir; c'est le besoin des choses et non la force des institutions qui la cause, et moins vous donnez au pouvoir exécutif les moyens nécessaires pour gouverner, plus il peut, dans un moment de crise, dépasser toutes les barrières des lois qui, dans l'opinion générale, ne lui laissent pas une autorité suffisante.

Enfin, et il faut s'arrêter un moment quand on approche de l'idée à laquelle tout l'ordre social est attaché, le droit politique, la fonction de citoyen, accordée seulement à la propriété, cette opinion qu'on dispute encore après deux années de tyrannie, est aussi soutenue par les constitutionnels, et sans elle il n'existe pas plus de république que de société.

Comme les non-propriétaires, dans ce moment, semblent les plus acharnés contre la royauté, les républicains sont fort tentés de s'en appuyer; mais

ils ne réfléchissent pas que ce n'est pas pour telle ou telle forme de gouvernement qu'ils s'agitent, mais contre un ordre quelconque, protecteur de la propriété.

Les idées politiques ne passionnent point des hommes tout à fait hors d'état de les comprendre, et c'est toujours à l'aide d'un intérêt qu'on leur a donné une opinion. La destruction de l'aristocratie, c'est, pour le peuple, ne plus payer de droits féodaux : une république, c'est la cessation des impôts ; et dans la dernière insurrection l'on mettait sur les chapeaux des habitants des faubourgs : *du pain et la constitution de 1793*, le mobile de la multitude et le but des chefs. C'est avec ces moyens qu'on fait toutes les révolutions populaires.

Mais comment placer dans une constitution des hommes qui veulent une proie, et dont les représentants ne peuvent servir les intérêts qu'en leur assurant avant tout la première des jouissances, la propriété qui leur manque ?

Thomas Payne vient de faire un ouvrage pour réduire en dogmes la démagogie, en la fondant sur ce qu'il appelle les principes. D'abord aucune science (excepté la géométrie) n'est susceptible de cette métaphysique mathématique qui ne peut s'appliquer qu'à des choses inanimées et immuables. Les géomètres sont obligés de supposer abstractionnement un triangle, un carré, parce que les formes données par la nature sont encore trop irrégulières pour être l'objet du calcul. Et l'on voudrait appliquer une géométrie politique à la grande association des hommes dont les portions se diversifient par tant de circonstances différentes ! Certes, la législation cesserait d'être la première des sciences, si elle se composait uniquement de quelques idées qui, en leur qualité d'abstractions, sont inférieures à la métaphysique de toutes les autres connaissances humaines.

Il existe, d'ailleurs, un principe beaucoup plus vrai que tous ceux qu'on nous présente, et qui a presque également le vague honneur de la généralisation universelle ; c'est que les jouissances de l'ordre social naissent toutes du maintien de la propriété, et que pour maintenir cette propriété, il faut que les citoyens sacrifient, avec l'impôt, une partie de la liberté naturelle.

L'égalité de droits politiques est beaucoup plus redoutable que l'état de nature : dans cette bizarre société, l'on ne tolérerait la propriété que pour exciter la haine contre elle ; on ne laisserait des possesseurs que pour préparer des victimes ; on ne continuerait une législation que pour organiser la

persécution. En effet, presque toutes les lois qui composent le code social sont relatives à la propriété. Ne serait-il donc pas singulier d'appeler les non-propriétaires à la garde de la propriété ? d'établir un gouvernement en donnant à ses membres des intérêts opposés à ceux qu'ils doivent défendre ? de les charger de garder un bien auquel la majorité même de leurs commettants n'a aucune part, et de compter ainsi sur plus de mille personnes dans les divers emplois de la république, destinés à accomplir tous les jours un acte continu de dévouement ?

Mais, dira-t-on, les non-propriétaires sont la majorité de la nation, et c'est pour cette majorité que le gouvernement doit être constitué.

D'abord, il me semble que l'on confond toujours la majorité du moment avec la majorité durable. Il n'y a pas d'instant où, en arrêtant tout à coup les rangs de la société, et demandant à tous les hommes s'ils sont contents de la place qu'ils y occupent, le plus grand nombre ne voulût la changer. Mais l'intérêt de la majorité des hommes, pris dans l'espace de deux ou trois générations, se trouve dans le maintien de la propriété. Les individus l'acquièrent, la conservent, la perdent ou la retrouvent ; mais la société en masse est fondée sur elle. Au premier bouleversement, les non-propriétaires sont plus heureux ; mais au second, ils sont culbutés à leur tour, et le malheur pèse successivement sur toutes les têtes, quand on ne veut pas souffrir que le hasard se fasse sa part dans chaque époque.

Beaucoup de vertus peuvent se rencontrer parmi les non-propriétaires, mais c'est quand on les laisse dans une situation passive ; en les mettant en action, tous leurs intérêts les portent au crime ; ils ont beaucoup contribué à la révolution, mais c'est eux aussi qui en recueilleront les premiers bienfaits. N'est-ce donc rien que la liberté civile, le droit et l'avantage de tous ? Les véritables biens sont renfermés dans cette liberté,

Point d'impôts qui ne soient proportionnels.

Point d'arrestation, de jugement, que dans les formes légales et universelles.

Point de privilège dans aucun genre ; car on ne doit pas considérer ainsi le droit politique, puisqu'on peut y parvenir en acquérant une propriété modique, mais indépendante : tout ce qui sert de motif d'émulation, et non de barrière, au mérite personnel ; tout ce qui est un but, et non pas une exclusion, ne saurait être considéré comme un privilège.

La liberté politique est à la liberté civile, comme

la garantie à l'objet qu'elle cautionne; c'est le moyen et non l'objet; et ce qui a contribué surtout à rendre la révolution française si désordonnée, c'est le déplacement d'idées qui s'est fait à cet égard. On voulait la liberté politique aux dépens de la liberté civile : il en résultait qu'il n'y avait d'apparence de liberté que pour les gouvernants, et d'espoir de sûreté que dans le pouvoir; tandis que dans un état vraiment libre, c'est le contraire qui doit arriver. Le droit politique doit être considéré comme un tribut qu'on paie à la patrie; c'est monter la garde, c'est exercer les devoirs de citoyen; mais le fruit de ces sacrifices, c'est la liberté civile. Le droit politique importe aux ambitieux qui souhaitent du pouvoir. La liberté civile intéresse les hommes paisibles qui ne veulent pas être dominés; et toute liberté politique qui excède la force d'une garantie, compromet le but dont elle répond. Et qu'on ne dise pas qu'il est dangereux, qu'il est impossible d'ôter ou de refuser le droit abstrait d'une fraction de puissance politique à cette classe d'hommes qu'on a pu réduire à deux onces de pain par jour. Ceux que le sort condamne à travailler pour vivre ne sortent jamais, par leur propre mouvement, du cercle des idées que ce travail leur impose. C'est leur existence physique qu'il faut soigner; ce sont les moyens d'acquérir de la propriété qu'il faut multiplier autour d'eux. Dans les discussions politiques, contenez les chefs qui veulent régner par le peuple, et ce peuple sera tranquille.

Pour soutenir la lutte en faveur de ces principes, dont le triomphe peut seul affermir la république, c'est en dehors de ce qu'ils appellent leur parti que les républicains peuvent recruter d'utilés alliés.

Constituez une bonne république, comme le seul moyen d'anéantir la royauté. Élevez-vous, au lieu de frapper; faites-vous aimer, au lieu de punir.

Il faut, pour terminer une révolution, trouver un centre et un lien commun; les non-proprétaires peuvent agiter, renverser et combattre; mais à quel terme les arrêter, mais par quels nœuds les fixer en société, s'ils étaient à la fois gouvernants et non-proprétaires? Ce centre, dont on a besoin, c'est la propriété; ce lien, c'est l'intérêt personnel.

Les républiques anciennes se fondaient par la vertu et se maintenaient par les sacrifices; les citoyens se réunissaient par le dévouement mutuel à la patrie. Mais avec nos mœurs, avec notre siècle, il faut réformer les hommes en société par la

crainte de perdre ce qui reste à chacun d'eux; il faut parler repos, sûreté, propriété, à cette classe d'hommes que le pouvoir révolutionnaire peut écraser, mais sans laquelle une constitution ne peut s'établir.

Il est donc certain que tous les principes des constitutionnels (hors un seul, qu'ils ne peuvent plus soutenir à présent) sont absolument d'accord avec les intérêts des véritables républicains. C'est un même parti dans ses bases et dans son but : il faut que l'un sacrifie la royauté à la certitude de la liberté; l'autre, la démocratie à la garantie de l'ordre public; et c'est au terme positif de toutes les idées raisonnables que ce traité sera conclu.

## CHAPITRE II.

*Que la république a besoin d'hommes distingués par leurs talents et leurs vertus.*

Mais ce n'est point assez de s'occuper des principes; il faut parler du caractère des personnes.

Dans tous les temps, mais surtout en révolution, les haines individuelles sont le ressort secret de la plupart des idées qu'on honore du nom de générales. Les républicains, amis de la vertu, les hommes qui, dans l'assemblée, terrassent à coups redoublés l'hydre renaissante de la terre, les guerriers vainqueurs dont l'Europe est forcée de respecter le courage, doivent être accablés de la bassesse de ceux qui se disent de leur parti. Quels amis pour une telle cause!

Depuis que la république est proclamée, tant de juges, d'assassins, de témoins et de bourreaux, ont crié *vive la république!* que ses vrais défenseurs doivent sentir le besoin d'acquérir de nouveaux partisans.

Les hommes que les forfaits n'ont point souillés, qui, pour arriver à ce qu'ils croyaient le suprême bien, n'auraient jamais passé par aucune route ensanglantée; les hommes qui n'ont sacrifié qu'eux-mêmes à leur opinion; qui se sont décidés lorsque la victoire était incertaine; qui ont combattu et détruit les privilèges, lorsqu'il dépendait d'eux de conserver les abus pour leur propre avantage; les hommes qui ont fait plus encore, qui, malgré les liens les plus chers de famille et d'amitié, soutenaient leur opinion au milieu de ceux qui la détestaient, et savaient unir à la lutte publique le combat plus douloureux de tous les jours et de tous les instants; les hommes d'une autre classe qui se sont ressaisis de leurs droits, sans se permettre, sans éprouver un seul désir de

vengeance; les hommes qui ont anéanti la noblesse, sans persécuter, sans craindre les nobles, et, profondément pénétrés des saints droits de l'égalité, ne se sont jamais permis d'y porter atteinte par une haine puérile, qui, d'une manière quelconque, consacre une différence : ces hommes sont bons à recruter pour la république.

En s'y ralliant, ils la rattacheront aux beaux jours de 1789; et les vieux amis de la liberté, reconnaissant ses premières traces, effaceraient de ses fastes trois épouvantables années.

Vous, les amis fidèles de ces malheureux fondateurs de la république, dont la mort nous a révélé beaucoup de vertus; vous qui avez renversé les échafauds, républicains sincères et courageux, de quelque parti que vous soyez, appelez autour de la chose publique tous les défenseurs de la liberté, inconnus ou proscrits, éloignés ou timides! Écartez loin de nous les coupables de ces trois années, ils sont trop criminels pour n'être pas pervertis par les terreurs qu'ils ressentent; et, semblables à la femme de Macbeth, qui ne pouvait effacer sur sa main les traces de sang qu'elle seule croyait y voir, ils sont plus tourmentés par leurs propres souvenirs que par les nôtres.

Des voix courageuses se font entendre dans l'assemblée; des écrivains éloquents s'élèvent hors de son sein; mais qu'on a besoin de repeupler ce pays d'hommes distingués par leurs talents et par leurs vertus! Quel désert pour la gloire que notre malheureuse patrie! Les hommes manquent aux places; la machine publique est chancelante, faute de bras pour la soulever, et cette génération est décimée par un choix barbare de la plupart de ceux qui s'élevaient au-dessus d'elle. Le manque de lumières fait soutenir des maximes féroces à qui ne peut concevoir des ressources généreuses. Des hommes libres redoutent, comme à l'ancienne cour, tout ce qui écrit, tout ce qui pense; et c'est avec une dénomination vide de sens, avec un cri de guerre qu'ils combattent tous les arguments! La pitié fait peur, le raisonnement est suspect, l'opinion publique s'appelle des intrigues particulières, et tous les effets de ces craintes ridicules font douter si la petitesse de l'esprit n'est pas encore plus redoutable que l'immoralité du cœur.

D'autres, plus coupables que les puissants eux-mêmes, se traînent à la justification des fautes qui vont être réparées : au milieu de leurs plats sophismes, le décret qu'ils soutiennent n'est déjà plus, et, stupides dans leur bassesse, ils perdent jusqu'à la seule faveur qu'ils espéraient gagner à tout prix.

Depuis que le pouvoir s'intitule *la liberté*, une foule de gens se croient des Romains en le flattant.

La terreur, la confusion des mots, les lois atroces qu'il fallait reconnaître en les éludant, ont dénaturé la France, et l'on ne peut s'empêcher de frémir de l'ascendant que la législation, que le gouvernement peut avoir sur tous les individus d'un empire : leur sort, leur vie sont dans sa main; mais, ce qui est plus encore, leur moralité même. Dans tous ces combats où l'on oppose les sentiments à la crainte, la justice à l'ambition, et où l'on place la vertu dans une situation inverse de l'ordre naturel, le caractère de la plupart des hommes ne résiste pas à de telles épreuves : nous avons tous besoin qu'on nous fasse entendre le parfait langage de la vertu, tel qu'il s'est conservé dans la solitude du malheur ou le silence de l'ambition. Nous avons tous transigé pour le bien avec le mal : ce joug des circonstances a pesé sur les cœurs les plus purs, et l'on est effrayé des concessions qu'il obtient : rien aujourd'hui n'est vrai, rien n'est équitable, que d'une manière relative; c'est dans le moindre degré de l'injuste que se réfugie tout ce que l'on peut placer d'estime; et, témoin d'une si grande latitude de crimes, on peut se croire honnête aux plus déplorables conditions.

Les hommes qui se sont trouvés éloignés de la tyrannie de Robespierre, nous rendaient un grand service en nous ôtant cet affreux terme de comparaison. Ce n'est pas à l'immuable vérité, mais à ce qui a existé en France pendant dix-huit mois, que l'on compare ce qui se passe, et l'on est sans cesse tenté d'appeler un bienfait de tous les jours la cessation d'une sorte d'atrocité, dont la possibilité, par delà le crime, par delà la crainte, ne devait jamais entrer dans la balance des raisonnements.

Qu'on est las d'entendre parler de justice modifiée par les circonstances, de déprédations iniques qu'il n'est pas encore temps de réparer! Ah! le malheur est-il relatif, et peut-on suspendre aussi les irréparables effets de la douleur? Il est si peu de souffrances particulières utiles au bonheur public, que les ressources du génie suppléeraient heureusement à tous les moyens tirés du mal; et l'on se plaît à penser que les grandes facultés de l'esprit pourraient accomplir tous les vœux du cœur.

Découvrez, rendez-nous le plaisir de l'admiration! Il y a trop longtemps que, dans la carrière du beau, l'homme n'a étonné l'homme; il y a trop longtemps que l'âme froissée n'éprouve plus la seule jouissance céleste restée sur cette triste terre,

cet abandon complet d'enthousiasme, cette émotion intellectuelle qui vous fait connaître, par la gloire d'un autre, tout ce que vous avez vous-même de facultés pour juger et pour sentir.

Mais la défiance, ce germe de mort des états populaires; la défiance, qui met à l'aise l'envie, veut écarter toutes les classes d'hommes, anciens ou nouveaux, qu'elle se plaît à soupçonner; veut écarter tous les constitutionnels, surtout en révoquant en doute leur amour pour la liberté.

Eh! qui donc la chérira plus qu'eux? Qui donc est plus en avant aux yeux du despotisme? Qui présenta cette liberté sous des formes plus attrayantes, et par conséquent plus redoutables à ses ennemis? Qui serait plus malheureux, plus profondément blessé dans toute son existence, s'il ne restait de cette révolution que les traces du sang qu'elle a fait verser?

Écoutez les profonds adversaires des principes libéraux : ils ne s'attachent pas à poursuivre ceux qu'ils croient insensibles à l'opinion; ils excusent le peuple, ils abandonnent le crime à lui-même, mais ils réservent toutes leurs forces contre les hommes par lesquels toutes les révolutions commencent, parce que leur exemple seul peut être généralement suivi. Une nation soulevée appartient à tous ceux qui savent s'en emparer; mais le premier effort vers la liberté ne peut partir que de la classe la plus distinguée de la nation par ses vertus, ses talents, sa consistance même dans l'opinion.

Le premier pas qu'a fait la constitution de 1791 était immense, il avait franchi tout ce qui pouvait l'être sans braver le sang et la mort; et ce sont les auteurs de cette puissante révolution de 1789, ce sont eux qu'on peut soupçonner de ne pas aimer la liberté! Si quelques nouvelles de France pouvaient pénétrer dans les cachots de l'empereur, la Fayette y verrait que, dans les fers étrangers, on le soupçonne encore d'avoir trahi sa patrie; que ceux qui veulent établir en France la liberté d'Amérique, traitent d'adversaire son premier soutien; que les admirateurs de Washington proscrivent son émule; et que si ce célèbre infortuné échappait aux ennemis de la France, il périrait sous le glaive de ses défenseurs. Mais, je l'espère pour lui, la connaissance de cette situation cruelle ne pourrait l'abattre : qui, dans les révolutions, s'est vu l'objet de la double haine des extrêmes opposés, a mérité deux fois l'estime de la postérité.

Mais est-ce la peur qui produit cette défiance insensée, ces haines pour des nuances, ces proscriptions pour des dissentiments politiques ralliés à

la base par le même sentiment, l'amour de la liberté? Comment craindre les vengeances des constitutionnels, quand eux-mêmes sont désignés pour expier le même jour un seul et même crime aux yeux des vrais aristocrates, la révolution de France? Comment craindre la vengeance de ces hommes aussi purs dans leurs moyens que dans leur but? Se sont-ils unis aux étrangers pour combattre la patrie qui les proscrivait? Se sont-ils mêlés à ces implacables terroristes pour attaquer la convention? C'est, au contraire, un grand nombre de leurs amis, des patriotes de 1789, qui, le 1<sup>er</sup> prairial, ont défendu la convention. Ralliés à la république, depuis que les républicains se rattachent aux véritables principes de la liberté, aucun d'eux n'a pris part à ces assassinats commis pour se venger des jacobins, à ces réactions funestes de l'esprit sanguinaire qui ravage encore la France. Il faut être resté parmi ces hommes cruels pour concevoir des crimes semblables aux leurs; et ceux qui s'en sont rendus coupables n'étaient ni les amis ni les parents des victimes immolées. Cette excuse trop légitime, le malheur causé par la perte de ce qu'on aime, ils n'ont point été forcés d'y recourir, ils ne se sont point vengés.

Ce pays malheureux, persécuté par tant de factions diverses, a moins besoin de punir tous les crimes qui l'ont déchiré, que d'éloigner la mort de ces funestes rives; de désaccoutumer ce peuple du sang même des coupables, alors qu'il est encore si près de verser celui des innocents. Déportez, rejetez loin de nous cette écume révolutionnaire; mais renversez ces échafauds trop honorables pour les criminels, ces échafauds où la leçon de l'exemple ne peut plus être donnée, ces échafauds qui font autant de coupables qu'ils attirent de spectateurs.

Quel fatal sentiment que celui de la défiance! et que les craintes qu'il inspire, les jugements qu'il fait porter sont à la fois misérables et funestes! combien il écarte d'hommes distingués, combien il donne d'amis perfides! Un esprit défiant est si naturellement borné, il suppose si peu de grandeur dans l'âme, qu'il ne s'attache jamais aux véritables dangers qui menacent la patrie. Un homme honnête, de quelque opinion qu'il soit, ne peut être l'objet du soupçon; ses moyens sont purs, sa force est calculée; il existe des principes dont il ne peut s'écarter; il a un caractère qu'il doit conserver; ce qu'il dit, il faut qu'il le soutienne : s'il manquait à sa parole, il serait plus nul, plus avili le lendemain que l'homme méprisé, qui, n'ayant pris aucun engagement, conserve toujours la seule espèce

de puissance qu'il puisse avoir, les ressources de l'intrigue.

Comment se délier de l'esprit qui raisonne? il trace sa route, il montre son but. Un gouvernement fondé sur les principes peut-il craindre les armes de la pensée?

Enfin, un caractère distingué, une âme élevée, voilà ce qui met le comble aux inquiétudes des défiants, et voilà cependant les véritables républicains. Quel gouvernement est plus favorable à l'ascendant du talent qu'une république? Que faire du mérite personnel dans les routines de la monarchie? et quelle serait donc enfin la république qui n'appellerait pas à son secours, à son établissement, l'exaltation des plus hautes vertus?

Mais ce n'est pas contre les inquiétudes, contre toutes les défiances, que je parle dans ce moment. Il y a des craintes d'un ordre plus relevé, des craintes qui peuvent honorer celui qui les éprouve : craignez ce terrorisme, toujours prêt à renaître, parce qu'il a son point d'appui naturel et constant dans la dernière classe de la société : opposez des armées victorieuses aux royalistes contre-révolutionnaires : pensez aux mécontents, pour les apaiser par la réparation de toutes les injustices.

Qu'est-ce que ces précautions individuelles auprès d'une loi d'un intérêt général? Tel décret qui relève une classe d'hommes de la proscription, un autre du séquestre; tel décret favorable à la baisse du prix du pain, qui assure la subsistance de tous par le respect de la propriété de chacun, est plus influent pour la république que ce détail de soupçons qui dégrade celui qui s'y livre : en persécutant un seul homme, on se crée tous ceux qui l'aiment pour ennemis.

Un gouvernement n'a qu'un examen à faire, c'est de chercher de quelle manière il peut se concilier le plus grand nombre d'intérêts particuliers; tout ce qui est au delà de ce moyen est de la violence qui comprime, mais ne garantit point.

Il y a des gens qui voudraient gouverner ce pays un à un, connaître toutes les nuances des sentiments particuliers de chaque individu, pour lui permettre ou non d'exister ou de revenir en France; ils ne peuvent embrasser la conception d'un empire de vingt-quatre millions d'hommes; ils ne savent pas qu'il n'y a que les idées générales qui peuvent réunir une grande nation; qu'une seule exception à la justice ébranle la force d'un gouvernement qui, n'étant point guidé par la superstition des préjugés, s'offre de toutes parts au raisonnement, et ne peut se maintenir que par l'évidence de ce raisonnement même.

Il est en effet des objets de crainte, mais c'est le crime, la bassesse, la médiocrité même qui doivent faire trembler. Là où l'on peut découvrir un talent, une vertu, qu'on se rassure. La défiance enfin est un sentiment si stupide, qu'elle se place mal, même en qualité de défiance, et l'on pourrait donner, à celui qui soupçonne, bien des tourments nouveaux dont il ne se doute pas encore. Ce n'est pas l'homme qui dit ouvertement son opinion, qu'il faut craindre, il s'est désigné; mais ce sont tous ceux qui gardent le silence sur les affaires publiques. Ce n'est pas l'homme marquant, quel qu'il soit, car toutes ses relations sont connues, et son intérêt est signalé; ce sont tous les hommes obscurs qui, n'ayant pris aucun engagement public, peuvent se donner au parti qu'ils choisiront. Ce ne sont pas seulement ceux qui s'opposent à la république, c'est le grand nombre de ses amis apparents.... Mais c'est assez de fantômes; jamais il n'exista de moment qui commandât plus impérieusement d'éloigner tous les principes de division; le pouvoir, l'attrait de la destruction est fini; il ne reste à se saisir que d'un sentiment universel, le besoin du repos.

La constitution républicaine étant ce qui est le plus près d'être, a les plus grands avantages pour s'établir : elle peut arriver sans efforts; elle n'a pas besoin de secousses; elle sera, si personne ne s'y oppose : la force d'inertie est pour elle : il faut seulement que le gouvernement tende vers le calme avec autant de soin qu'il en fallait pour créer une insurrection. Si l'on veut de la lutte, le sort de la liberté est encore incertain. Si l'on ne rouvre aucune blessure, si l'on est dévot au génie réparateur, si l'on avance sans renverser, la république se consolidera, presque à l'insu même de ceux qui ne la veulent pas; on ne peut trouver d'obstacles qu'en irritant les affections personnelles. Hors de la Vendée, il n'y a pas en France de fanatisme pour la royauté; les hommes ardents sont pour la république, et ce qu'elle a d'ennemis est dans la classe des hommes paisibles, qu'on ne pourrait animer que par le désespoir.

Il faut donc calmer et consoler; cette idée simple est tout le secret de ce moment. Dans les partis même les plus exagérés, la fatigue du malheur a compté bien des âmes. La constitution doit hériter de tous les hommes las des révolutions; on doit les accueillir, et terminer tous les malheurs qu'il appartient encore aux hommes de réparer. Mais qui laisserait dans l'état le mieux organisé un grand nombre d'infortunés, refermerait le volcan sans avoir su l'éteindre, bâtirait sans pouvoir fonder.

Quand la défiance même finirait par avoir raison, c'est encore elle qui aurait amené le sujet de ses inquiétudes ; la défiance excite une sorte de révolte dans ceux qui s'en voient l'objet ; elle divise, aigrit, exalte et crée un parti dont le mot de ralliement a été donné par les soupçons de l'adversaire, dont les troupes se sont réunies à l'idée d'un danger commun, et dont les premiers essais sur l'opinion publique ont été faits par l'ennemi même qui supposait l'existence d'un tel parti, et encourageait par là ses alliés secrets à se montrer. S'il existe des anciens amis de la liberté qui se croient encore liés à soutenir la royauté, alors même que sa cause est détachée et des vertus personnelles de Louis XVI, et de la paix intérieure de la France ; s'il en est qui repoussent le nom de république par une superstition tout à fait incompatible avec leurs premiers efforts ; s'il en est qui recherchent un traité avec des ennemis plus éclairés qu'eux sur la nature et les effets de leurs opinions, avec des ennemis professant un système où l'on ne peut offrir à ses adversaires que le pardon, avec des ennemis dont les principes intolérants sur ce qu'ils appellent l'honneur ne permettent aux amis de la liberté d'autre transaction que la victoire, d'autre accord que la générosité : s'il en est de ces premiers défenseurs de la liberté assez dégradés pour servir de quelque manière la cause du despotisme, il faut les séparer de leur parti, il faut être certain, avant tout, que le mépris de ce même parti les en isolera. On doit se garder, pour l'honneur de la république, d'appeler du nom de royalistes une foule d'hommes estimables qui se trompent peut-être dans quelques-uns des moyens qu'ils admettent, des amis qu'ils accueillent, mais qui ne peuvent pas vouloir renverser la constitution qu'ils doivent accepter, préparer dans un autre sens une révolution aussi sanglante, bouleverser la France au signal de toutes les opinions nouvelles, et n'y laisser que des tombeaux pour monument de chaque époque.

Ici ma tâche est finie, et je puis me rendre le témoignage qu'un amour sincère pour la France, pour cette véritable patrie des âmes passionnées, a seul inspiré cet écrit. Je m'attends aux nouvelles haines qu'une nouvelle action fait naître : on appellera démagogie, les raisons données pour maintenir la république ; aristocratie, les principes qui combattent l'injustice. On doit supporter, on doit comprendre tous les égarements de ceux qui sont accablés sous le poids de tous les malheurs ; il faudrait s'honorer des attaques des hommes qui se croiraient insultés par la haine du crime et de l'oppression. Enfin, il y a peu de courage à s'exposer

maintenant, même à des sentiments pénibles : quelle souffrance nouvelle peut-on éprouver ? quelle place du cœur est encore sans blessure ? quel ennemi pourrait faire autant de mal que l'amitié ? L'exil, la proscription, la mort, ont tout menacé, tout ravi : s'il fallait cesser d'espérer, que nous resterait-il à craindre ?

.....

## ESSAI

SUR

## LES FICTIONS.

—

Il n'est point de faculté plus précieuse à l'homme que son imagination ; la vie humaine semble si peu calculée pour le bonheur, que ce n'est qu'à l'aide de quelques créations, de quelques images, du choix heureux de nos souvenirs, qu'on peut rassembler des plaisirs épars sur la terre, et lutter, non par la force philosophique, mais par la puissance plus efficace des distractions, contre les peines de toutes les destinées. On a beaucoup parlé des dangers de l'imagination, et il est inutile de rechercher ce que l'impuissance de la médiocrité, ou la sévérité de la raison, ont répété à cet égard : les hommes ne renonceront point à être intéressés, et ceux qui possèdent le talent d'émouvoir, renonceront encore moins au succès qu'il peut leur promettre. Le petit nombre des vérités nécessaires et évidentes ne suffira jamais à l'esprit ni au cœur de l'homme. La première gloire appartient, sans doute, à ceux qui découvrent de telles vérités : mais ils ont aussi travaillé utilement pour le genre humain, les auteurs de ces ouvrages qui produisent des émotions ou des illusions douces. La précision métaphysique, appliquée aux affections morales de l'homme, est tout à fait incompatible avec sa nature. Il n'y a sur cette terre que des commencements ; aucune limite n'est marquée : la vertu est positive ; mais le bonheur est dans le vague, et vouloir y porter un examen dont il n'est pas susceptible, c'est l'anéantir comme ces images brillantes formées par des vapeurs légères qu'on fait disparaître en les traversant. Cependant, le seul avantage des fictions n'est pas le plaisir qu'elles procurent. Quand elles ne parlent qu'aux yeux, elles ne peuvent qu'amuser : mais elles ont une grande influence sur toutes les idées morales, lorsqu'elles émeuvent le cœur ; et ce talent est peut-être le moyen le plus puissant de diriger ou d'éclairer. Il n'y a dans l'homme que deux